

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Octobre 2023

239x23

SUBVENTION AU FONDS ARMÉNIEN DE FRANCE

Le 19 septembre dernier, à la suite de plus de 300 jours de blocus ayant affamé la population locale, l'armée azerbaïdjanaise a lancé une attaque militaire dans le Haut-Karabakh, prenant d'assaut Stepanakert, capitale de la République d'Artsakh.

Conséquence de cette attaque d'envergure, le gouvernement Artsakhiote n'a eu d'autre choix que de capituler. Chassés de leurs villages, de leurs maisons par les Azerbaïdjanais, des milliers d'Arméniens ont dû fuir précipitamment leur terre ancestrale, craignant pour leur vie.

Aujourd'hui, alors que l'évacuation de ces populations s'organise avec grande difficulté, le risque d'épuration ethnique est plus grand que jamais.

Aussi, compte tenu des besoins humanitaires très importants suite à la fuite de plus de 100 000 arméniens de l'Artsakh à destination de l'Arménie, et des liens indéfectibles que la ville des Pennes Mirabeau entretient avec le peuple arménien, il est proposé au Conseil municipal de voter une subvention de 2 000 euros versée au « Fonds Arménien de France », pour soutenir l'Arménie et la République d'Artsakh dans ce désastre humanitaire.

Le paiement de la subvention sera versé sur le compte bancaire du Fonds Arménien de France n°1192685C020 de la Banque Postale/ Centre Financier de Paris.

- Siret n° 4009290140027

LE CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu cet exposé :

- DÉCIDE d'attribuer une subvention au « Fonds Arménien de France » d'un montant de 2 000 euros.

- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget.

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 35

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL